

HÔPITAL

Assurance complémentaire

PARTOUT EN SUISSE ENTRE DE BONNES MAINS

L'assurance complémentaire pour le libre choix de l'hôpital ou un meilleur confort hospitalier

Qui peut choisir son hôpital ou son médecin met toutes les chances de son côté pour la réussite de son traitement. L'assurance complémentaire d'hospitalisation vous permet de contribuer de manière décisive à votre bien-être. Nous proposons quatre options différentes: avec l'assurance complémentaire Hôpital commun, vous pouvez choisir librement votre hôpital et votre médecin. Avec Hôpital Demi-privé, vous bénéficiez du confort supérieur d'une chambre à deux lits et avec Hôpital Privé du confort optimal d'une chambre à un lit. Dans la variante Opti, vous avez désormais la possibilité d'opter à chaque séjour pour l'une des trois variantes Commun, Demi-privé ou Privé.

Au fait: Hôpital est l'assurance complémentaire d'hospitalisation de tous ceux qui ne disposent pas de l'assurance complémentaire Mivita.

L'assurance complémentaire Hôpital Commun

Avec Hôpital Commun, l'assurance complémentaire d'hospitalisation, vous décidez vous-même de l'hôpital suisse reconnu dans lequel vous voulez vous faire soigner. Sans cette couverture, vous ne pouvez choisir que des hôpitaux de votre canton de domicile.

Vos avantages

- Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés)
- En cas d'urgence à l'étranger, nous supportons les frais d'hospitalisation jusqu'à concurrence de CHF 20'000.

L'assurance complémentaire Hôpital Demi-privé

Avec Hôpital Demi-privé, vous profitez du confort supérieur de la division demi-privée et du libre choix de l'hôpital et du médecin en cas d'hospitalisation.

Vos avantages

- Chambre à deux lits dans toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés)
- Vous pouvez choisir votre médecin librement et vous faire soigner ainsi par le médecin auquel vous faites confiance.
- En cas d'urgence à l'étranger, nous prenons en charge vos frais d'hospitalisation jusqu'à concurrence de CHF 40'000.

L'assurance complémentaire Hôpital Privé

Avec Hôpital Privé, vous bénéficiez de la tranquillité et de l'intimité de la division privée en cas d'hospitalisation, ainsi que du libre choix du médecin et de l'hôpital.

Vos avantages

- Chambre à un lit dans les hôpitaux de toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés)
- Vous pouvez choisir votre médecin librement et vous faire soigner ainsi par le médecin auquel vous faites confiance.
- En cas d'urgence à l'étranger, nous supportons vos frais d'hospitalisation jusqu'à concurrence du tarif maximal possible.

L'assurance complémentaire Hôpital Opti

Opti vous permet de décider juste avant votre admission à l'hôpital du confort souhaité (division commune, demi-privée ou privée). Vous pouvez également choisir le médecin qui vous soignera. Vous avez trois possibilités de participation aux coûts:

Opti 1

Il s'agit de l'option la plus avantageuse. Vous payez moins pour l'assurance, mais votre participation aux coûts pour le confort supplémentaire est un peu plus élevée.

- Commun: pas de participation aux coûts
- Demi-privé: participation aux coûts de 40 %
(au maximum CHF 4'000 par année)
- Privé: participation aux coûts de 50 %
(au maximum CHF 8'000 par année)

Opti 2

Votre assurance vous coûte un peu plus cher. En contrepartie, votre participation aux coûts pour le confort supplémentaire est moins élevée.

- Commun: pas de participation aux coûts
- Demi-privé: participation aux coûts de 20 %
(au maximum CHF 2000 par année)
- Privé: participation aux coûts de 30 %
(au maximum CHF 4000 par année)

Des questions? Nous vous conseillerons volontiers en personne au +41 800 200 888.

Ces données fournissent une vue d'ensemble à titre d'information. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) avec les ordonnances correspondantes ainsi que les conditions générales et complémentaires d'assurance (CGA et CCA) sont exclusivement déterminantes.